

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARBUS

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du **30 MAI 2022**, il sera procédé **du mercredi 22 juin 2022 à 14H00 au vendredi 22 juillet 2022 à 17H00 inclus**, à une enquête publique sur une demande de permis de construire présentée par la Sas Total Energies Renouvelables France, en vue d'implanter une centrale photovoltaïque au sol de 3,27 ha, d'une puissance nominale de 3466 Mwh/an, sur le territoire de la commune d'ARBUS, Bayse-Centre, parcelles 46, 47, 49, 51 et 100 section AL.

Ce dossier comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Le responsable du projet est la SAS Total Energies Renouvelables France sise 74 rue Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran – CS 10034 à BEZIERS.

L'enquête publique est réalisée en application des articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège d'enquête est la commune d'ARBUS (64230).

M. Gérard BAQUE, directeur général de société en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie d'ARBUS :

- *le mercredi 22 juin 2022 de 14H00 à 17H00
- *le mardi 28 juin 2022 de 9H00 à 12H00
- *le lundi 04 juillet 2022 de 9H00 à 12 H00
- *le mardi 12 juillet 2022 de 9H00 à 12H00
- *le vendredi 22 juillet 2022 de 14H00 à 17H00

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables :

* **Sur support papier** à la mairie d'ARBUS - 2 rue du Général Pommiès - ARBUS – les lundi et mardi de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00, le mercredi de 14H00 à 20H00, le vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00 ;

* **Sur support papier et sur un poste informatique** à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - secrétariat général aux affaires départementales – bureau de l'aménagement de l'espace, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

* **Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques :**

à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie d'ARBUS ;

- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse :
pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr ;

- par courrier postal, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'ARBUS – 2 rue du Général Pommès à ARBUS (64230).

Toute observation et proposition, courrier postal ou courrier électronique, réceptionnée après le 22 juillet 2022 à 17H00 ne pourra pas être prise en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'ARBUS, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - rubriques enquêtes publiques – closes).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à PAU, le 30 MAI 2022

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Martin LESAGE